



Communiqué : Monsieur le directeur académique, ne judiciarisons pas les mobilisations en Seine-Saint-Denis.

Mardi 26 janvier 2016, des parents d'élèves et des enseignant-e-s de Saint-Denis ont tenté d'occuper les locaux de l'inspection de circonscription à Saint-Denis pour obtenir un rendez-vous avec la direction académique suite à une demande restée sans réponse.

Si les parents et les enseignant-e-s de Seine-Saint-Denis se mobilisent, c'est notamment parce que depuis plusieurs semaines les problèmes de non-remplacement s'accroissent. Nous affirmons que ce sont les mobilisations des enseignants et des parents d'élèves qui ont abouti pour la prochaine rentrée à une dotation en postes meilleure que toutes les années précédentes.

Lors de cette action d'occupation, nos collègues de circonscription et particulièrement les personnels administratifs, se sont sentis menacés. Nous rappelons que ces collègues sont toujours en première ligne face aux dysfonctionnements de l'institution, puisqu'ils sont l'interface avec les parents d'élèves aussi bien pour le non remplacement que pour les manques en termes de recrutement et de formation des enseignants. Nous exprimons notre entière solidarité avec ces collègues, et vous demandons de répondre à toutes leurs demandes concernant leurs conditions de travail (locaux, matériel, charges de travail, indemnitaire, etc.).

Nous considérons que le recours à la plainte concernant le mardi 26 janvier n'apporte aucune solution pour les personnels des circonscriptions.

L'exaspération voire la souffrance de nos collègues ne doivent pas permettre d'opposer des personnels et des parents d'élèves les uns aux autres.

Les organisations syndicales départementales SNUipp-FSU 93, CGT éduc'action 93, Snudi-FO 93, SUD éducation 93 et CNT 93 refusent la judiciarisation des mobilisations en Seine-Saint-Denis.

Bobigny, le 10 février 2016